

Tours, le 14/10/2020

Décision

Objet : Tarification prestation formation mutualisée dans le réseau Grand Ouest

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des formations continues.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

Contexte :

Le réseau Grand Ouest des responsables de formation des personnels des établissements d'enseignement supérieur est l'émanation de la volonté ministérielle d'organiser la formation continue dans la fonction publique en réseaux. Les accords-cadres du 1er juillet 1992, 22 février 1996 et 21 novembre 2006 organisent les réseaux comme des réseaux internes professionnalisés où la mutualisation doit occuper une place importante. Le réseau est un moyen de mutualiser des outils et des formations, il permet de réduire les coûts de formation au travers de son programme régional annuel et d'une gestion simplifiée pour l'agent.

Chaque responsable de formation retourne les fiches des formations que son établissement organise et qu'il souhaite mutualiser. Il calcule le coût sur la base de 6 stagiaires (sauf exception lors de formations pouvant accueillir un grand nombre d'inscriptions en général plus de 10 confirmées). Il inclut les nuitées entre les jours de formation, les repas du midi et du soir. Ne sont pas inclus la nuitée et le repas de la veille, ainsi que les frais de déplacement qui restent à la charge de l'établissement du stagiaire.

Il est possible de proposer une formule sans hébergement.

Les tarifs suivants sont proposés par jour et par stagiaire :

Si formateur Interne

158,33 € HT sans hébergement 190 € TTC avec application du taux de TVA en vigueur le 14/10/2020

233,33 € HT avec hébergement soit 280 € TTC avec application du taux de TVA en vigueur le 14/10/2020

Si formateur Externe

250 € HT *sans hébergement 300 € TTC avec application du taux de TVA en vigueur le 14/10/2020

325 € HT*avec hébergement soit 390 € TTC avec application du taux de TVA en vigueur le 14/10/2020

*Application du taux de T.V.A en vigueur

Prise d'effet rétroactive au 01/09/2020

Direction des affaires
financières

☎ 0 2 47 36 66 03

✉ Dorothee.laillet@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financières

60 rue du Plat d'Étain-BP 12050
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr

Le Président,



Philippe VENDRIX